



**Marcilly en Vilette**  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 janvier 2018 sous la présidence de M. Hervé Nieuviarts, Maire.

**BUDGET GENERAL ET BUDGET DU SERVICE D'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives permettant la clôture de l'exercice 2017. Il vote dans l'attente du budget 2018 les autorisations d'engagement de dépenses d'investissement sur la base de 25% des crédits alloués en 2017.

**DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 « Fêtes et Cérémonies »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales, par les services du Trésor, de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal fixe en conséquence l'affectation des dépenses reprises au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

**INSEE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'INSEE qui fait état d'une population totale de 2.098 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.